

**Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap**



**Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargée de la
Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité
des chances et des Personnes
handicapées**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE NATHALIE MUYLLE,
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances
et des Personnes handicapées**

Mercredi 18 mars 2020

**Nathalie Muylle : « Une somme forfaitaire de 1.450 euros pour
les personnes entrant en chômage temporaire afin de
préserver le pouvoir d'achat »**

Les travailleurs qui entrent dans le système de chômage temporaire recevront immédiatement une somme forfaitaire de 1.450 euros. C'est ce qu'a décidé la ministre de l'Emploi, Nathalie Muylle.

Nathalie Muylle : « Nous avons actuellement 400.000 personnes en chômage temporaire et nous pouvons nous attendre à une augmentation en flèche du nombre de demandes en raison des récentes mesures. En donnant à chaque personne qui entre dans le système une somme forfaitaire immédiate de 1.450 euros par mois, nous voulons préserver le plus possible le pouvoir d'achat des gens. Les gens doivent pouvoir continuer à payer leurs factures de gaz, d'électricité et autres, mais aussi leurs dépenses quotidiennes. »

L'ONEM reçoit actuellement de très nombreuses demandes de chômage temporaire. De nombreuses personnes entrent dans le système pour la première fois et un nouveau dossier doit donc être créé pour elles à chaque fois. Cela prend du temps et pour éviter que les personnes ne puissent pas être payées à la fin du mois parce que leur dossier n'est pas complet, nous travaillons avec ce montant forfaitaire. Certains d'entre elles recevront tout de suite le montant total parce qu'elles sont déjà dans le système, mais pour toutes les autres personnes, nous travaillons avec une somme forfaitaire et nous réglerons le solde par après.

A titre de comparaison : au plus fort de la crise financière en 2009, il n'y avait que 100.000 personnes en chômage temporaire.

La mesure du chômage temporaire est la plus importante mesure anticrise que le gouvernement puisse prendre. Elle évite que de nombreuses entreprises fassent faillite et que les emplois restent attachés aux entreprises. Dans le même temps, elle réduit la perte de revenus pour les travailleurs concernés.

Auparavant, la ministre Muylle avait déjà décidé d'augmenter les allocations de chômage temporaire de 65 à 70 pour cent du salaire plafonné et de faire en sorte que le chômage économique et le chômage pour force majeure s'enchaînent, afin que les dossiers des entreprises puissent être traités rapidement.
